



## PROCES-VERBAL SUCCINCT

### DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 juillet 2010

(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRESIDENCE** : Madame Marie-Laure ROQUELLE

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs ROQUELLE - MANCEAU - BOONE - LEMOINE - EZAVIN - AUDOUIN - MARTEAU - BUCHER - LUCE - de SAINT POL - VIRFEU - THEVENOT - ARNOUX - LAURENT -TALON - BATTISTUTTA - ROBERT - MAILLARD - LE MAREC – ATTARD formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs BABIN – ESTEVE - GOUARDO - HORNEBECK -LE FAUCHEUR – ROBERT - ROUSIER – THEVENOT - THUEUR -

Monsieur BABIN a donné procuration à Monsieur MARTEAU  
Madame ESTEVE a donné procuration à Monsieur LE MAREC  
Madame HORNEBECK a donné procuration à Madame ROQUELLE  
Madame LE FAUCHEUR a donné procuration à Monsieur MANCEAU  
Monsieur ROUSIER a donné procuration à Madame ATTARD  
Monsieur THUEUR a donné procuration à Madame MAILLARD

Monsieur GOUARDO excusé

#### *Le Conseil Municipal,*

Après avoir désigné Monsieur Marteau comme secrétaire de séance,

#### **I. PROCES-VERBAL DU 7 JUIN 2010**

⇒ APPROUVE le procès verbal du 07 juin 2010

#### **II. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL**

⇒ DECIDE de confier la gestion de la structure multi accueil sous forme de délégation de service public à la société «Maison Bleue»

⇒ AUTORISE le Maire à finaliser et à signer la convention de délégation de service public avec la société «Maison Bleue»

#### **III. ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOVATION DU STADE DE LA BONDE**

⇒ AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes au marché de travaux du stade de la Bonde avec le groupement EnviroSport/Jean Lefebvre pour un montant de 1 085 419,65€ HT.

**IV. DEMANDE DE SUBVENTION LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT POUR LES JEUNES ET UNE SALLE DE DANSE – DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE.**

- ⇒ APPROUVE la création d'un bâtiment comprenant des locaux, d'une surface utile de 435 m<sup>2</sup>, adaptés pour l'organisation des activités au profit des adolescents (Salles d'activités, Salle polyvalente, salle de danse, point information jeunesse)
  - ⇒ PRECISE que le coût estimatif de ce programme s'élève à 649 455€
  - ⇒ SOLLICITE pour ce programme une subvention exceptionnelle de l'Etat
  - ⇒ PRECISE que le financement de ce projet ne pourra pas être subventionné au-delà de 80% par les différents partenaires des collectivités territoriales.
- S'ENGAGE à financer le solde de cette opération sur ses fonds propres ou par emprunt

**V. CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION DE 1<sup>E</sup> CLASSE**

- ⇒ DECIDE de supprimer 2 postes d'Adjoints d'animation
- ⇒ DECIDE de créer 2 postes d'Adjoints d'animation de 1ère classe à compter du 1er juillet 2010.

**VI. AVENANT A LA CONVENTION DE CONSTITUTION DU RESEAU DE MEDIATHEQUES**

- ⇒ DECIDE D'AJOUTER à la convention le paragraphe suivant :  
*« Le rôle du référent administratif est de mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et d'en assurer le suivi administratif en lien avec les coordinateurs »*

